

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2023

—◆—
PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le 15 mai à 20 heures 00,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, DIAS Delphine, BUSSI Isabelle, MERLETTE Lucille, MAHEUX Janine, ROUSSEL Nathalie, PEIGNER Odile, Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, BERNAGE Jérôme, PAUL Olivier, CAPPOËN Grégory

ABSENTS EXCUSES : CHARPENTIER Raynald pouvoir à NOËL Denis

Madame MERLETTE Lucille a été élue secrétaire de séance,

Délibérations :

DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENAGEMENT DE SECURITE RD 836 - RUE YVES MONTAND AMENDES DE POLICE ET ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE

Délib. N°2023-19

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux nombreux incidents et accidents survenus sur la RD 836 rue Yves Montand au niveau du numéro 69 face à « l'Auberge Fleurie », il y a lieu d'y faire des aménagements de sécurité afin d'en réduire la vitesse et de sécuriser les piétons.

Le Maire rappelle que de tels travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des Amendes de Police et d'Assainissement en traverse sur RD en agglomération.

Une étude chiffrée par Ingénierie 27 au Département de l'Eure a permis d'évaluer cette dépense pour la somme de 55 520,00 € HT soit 66 624,00 € TTC.

Après consultation de trois entreprises, l'ajout d'un passage piéton lumineux et l'attribution du marché à l'entreprise COLAS VAL-DE-REUIL, cette dépense a été réévaluée à 96 553,11 € HT soit 115 863,73 € TTC.

Financement :

- subvention Amendes de Police (50 % plafonné à 30 000 €) :	15 000,00 €
- subvention assainissement en traverse (40% plafonné à 100 000 €) :	22 208,00 €
- fonds propres :	59 345,11 €
- emprunt :	0,00 €
TOTAL HT :	96 553,11 €

Echéancier des travaux :

Date de début de travaux : Fin Mai 2023
Échelonnement des travaux : Juin - Juillet 2023
Fin des travaux : Septembre 2023

Le Conseil Municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1° - décide le principe des travaux énoncés ci-dessus
- 2° - sollicite l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de Police
- 3° - sollicite l'octroi d'une subvention au titre d'Assainissement en traverse
- 4° - autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent
- 5° - prend l'engagement de créer le moment venu, les ressources communales destinées à parfaire la subvention.

Adopté à l'unanimité

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARCELLE SECTION ZH N° 268

Délib. N°2023-20

RAPPORT

Monsieur le Maire expose que la commune d'Autheuil-Authouillet est propriétaire de la parcelle sise « espaces verts » Lotissement La Vallée à Autheuil-Authouillet nouvellement cadastrée section ZH n°268 pour une superficie de 273 m².

Ce bien communal est affecté à l'usage direct du public qui constitue les critères de la domanialité publique par affectation.

Pour poursuivre la cession du bien, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de prononcer la désaffectation de la propriété cadastrée section ZH n°268 sise « espaces verts » Lotissement La Vallée à Autheuil-Authouillet et de décider son déclassement du domaine public de la commune.

DECISION

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.2141-1,

PRONONCE la désaffectation de la propriété cadastrée section ZH n°268 sise « espaces verts » Lotissement La Vallée à Autheuil-Authouillet,

DECIDE du déclassement de la propriété cadastrée section ZH n°268 du domaine public de la commune et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Informations :

Monsieur le Maire rappelle que la société CARREFOUR fera une présentation de son projet sous forme de réunion publique vendredi 2 juin 2023 à 18h00 à la salle des fêtes. La Consultation Citoyenne aura lieu dimanche 25 juin 2023 de 8h00 à 18h00, Monsieur le Maire fait passer le tableau des présences pour tenir le bureau de vote.

La fête de la musique est organisée par l'ALESCAA le samedi 17 juin dès 17h00, le programme est affiché sur PanneauPocket.

Le 2^{ème} Salon du Livre aura lieu jeudi 29 juin 2023 de 17h00 à 21h00 avec comme invités d'honneurs Luc LARRIBA et Philippe LOMBARD. Vingt auteurs seront présents. La remise des prix des enfants de l'école sera réalisée comme l'année dernière lors de cet évènement, les livres seront essentiellement achetés aux auteurs présents lorsque cela sera possible afin que les élèves puissent les faire dédicacer. Un goûter sera offert aux enfants à 16h30 et une collation aux intervenant à la fin du Salon.

Le Festival Les Embarqués en Escales clôturera son épopée sur notre commune dans la cour de l'école le samedi 9 juillet 2023 de 18h à 22h. Le programme est affiché sur PanneauPocket.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Pour rappel la composition de la commission de contrôle pour les communes de moins de 1000 habitants est composée de 3 membres :

- **1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les élus volontaires. A défaut d'élu volontaire, le plus jeune conseiller municipal sera désigné d'office ;**
Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission.
- **1 délégué de l'administration ;**
- **1 délégué désigné par le président du tribunal du tribunal judiciaire.**
Les conseillers et les agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci ne peuvent pas être désignés comme délégué de l'administration ou comme délégué du tribunal judiciaire.

Le Préfet et la Présidente du tribunal judiciaire doivent veiller à ce qu'il ne soit pas procédé au renouvellement sans discontinuité des mêmes représentants. Ainsi, si un délégué a siégé durant trois années au sein de la commission de contrôle, il est recommandé, dans la mesure du possible d'en désigner un nouveau.

La commission de contrôle ne pouvant siéger qu'en présence de ses 3 membres il est fortement conseillé de nommer un suppléant par membre.

Sont choisis et désignés par les membres du Conseil Municipal :

	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du Tribunal judiciaire
Membre	Françoise LEMARCHAND	Martine JUMEL	Réjane TOUSSAINT
Suppléant	Odile PEIGNER	Marie Françoise MOSSET	Daniel BASLEY

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un couple d'administré envoyé à Monsieur le Préfet, reçu en copie en Mairie, au sujet une remise à l'étude ainsi que la réalisation d'une déviation de la route RD 316 notamment pour sa partie route d'Évreux.

Monsieur le Maire donne également lecture d'un courrier reçu d'une administrée du hameau de La Forêt demandant à être desservie par un bus scolaire à la rentrée prochaine afin que son enfant puisse se rendre aux lycées d'Évreux, comme cela avait été le cas précédemment pour le collège de Gravigny. La Mairie fera une demande en ce sens aux services de la Région Normandie.

Monsieur le Maire explique que deux agents techniques sont susceptibles d'évoluer au vu de leur ancienneté dans leurs postes via la promotion interne. Une délibération sera prise en ce sens au prochain Conseil Municipal au vu de l'accord de l'assemblée.

Questions diverses :

Madame Lemarchand signale que l'éclairage public du Lotissement Les Bleuets 2 reste allumé toute la nuit.

Madame Roussel demande à quel moment seront commandés les panneaux pour le hameau La Forêt.

Madame Bussi demande également si le panneau indiquant la voie sans issue de la Sente Beaudinette sera posé prochainement par les services de l'Agglomération Seine Eure.

Monsieur le Maire fera un rappel en ce sens aux services concernés. Il explique qu'un projet est en cours au hameau La Forêt afin de réaliser une noue d'environ 250 m² sous forme de fosse pour récupérer les eaux de pluie.

Monsieur Crépeau demande où en sont les travaux prévus à l'église.

L'ensemble des Membres du Conseil Municipal proposent de nommer le terrain derrière le lotissement du Parc et du bâtiment périscolaire afin d'orienter au mieux les personnes lors de manifestations festives diverses, à l'unanimité le nom choisit est « Le Verger du Parc ».

Monsieur Bernage demande pourquoi le Conseil Départemental n'est pas été jusqu'au bout lors du marquage au sol routier. Monsieur le Maire signale que cela sera finalisé lors de travaux rue Yves Montand.

Les nouveaux poteaux d'incendie seront posés prochainement par Véolia, pour information la commune de Saint Aubin sur Gaillon en a installé un en limite de commune au niveau de la rue menant à Champenard côté hameau de La Forêt.

Madame Maheux explique avoir été à la dernière réunion de l'ALEEF, 42 enfants de notre commune sont inscrits au centre de loisirs de Fontaine Heudebourg.

Suite à la fermeture d'une classe sur la commune de Clef Vallée d'Eure en septembre prochain, le personnel de l'ALEEF intervenant sur leur temps périscolaire, certains agents étant à réaffecter,

une proposition de partenariat sous type de mutualisation de services est envisagée afin d'avoir un agent supplémentaire sur le temps de la pause méridienne de notre commune. Un rendez-vous est fixé avec le président de l'ALEEF.

Une citerne a été installée au cimetière d'Authouillet. Historiquement l'eau était fournie par le Harras jouxtant le cimetière, celui ayant changé de propriétaire le forage a été arrêté. Monsieur le Maire tentera de négocier sa remise en service avec les nouveaux propriétaires. Les panneaux indiquant la jachère fleurie ont malheureusement été arrachés.

Monsieur Cappoën signale qu'une plaque de téléphonie bouge sur la route d'Évreux en direction de Saint Viger mal repositionnée qui claque au passage des véhicules.

Monsieur Poulin fait un résumé rapide de sa dernière réunion de conférence de garnison le mercredi 3 mai dernier sur l'intelligence artificielle. Une nouvelle réunion est prévue le 15 juin 2023 sur les services de renseignement en Ukraine.

Le pont de l'Arc en Ciel a été retouché mais la descente prévue n'a pas encore été posée et la circulation toujours pas restreinte au 3,5 tonnes. Un système de réduction de la route sera idéal. Pour le pont de la Fortelle, une descente avec des barrières et des potelets bleus sont envisagés. Deux mariages ont lieu samedi 20 mai à 14h00 et 15h00.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30

BERNAGE Jérôme	BUSSI Isabelle	CAPPOEN Grégory
CHARPENTIER Raynald a donné pouvoir à NOËL Denis	CRÉPEAU Serge	DIAS Delphine

LEMARCHAND Françoise	MAHEUX Janine	MERLETTE Lucille
NOËL Denis a reçu pouvoir de CHARPENTIER Raynald	PAUL Olivier	PEIGNER Odile
POULIN Étienne	ROUSSEL Franck	ROUSSEL Nathalie